

Organisation du travail municipal - Interpellation de M. JACQUEMIN, Conseiller Municipal

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, je serai très bref. En ce début d'année, je voudrais ici faire une demande.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Émettre un vœu ?

M. JACQUEMIN : Non, je n'émettrai pas de vœu, je ferai une demande qui tendrait à essayer de nous faciliter notre travail au Conseil Municipal. Chacun de nous ici n'a pas effectivement que ce seul mandat ou que cette seule préoccupation, et je souhaiterais que vous puissiez établir un planning prévisionnel des réunions du Conseil Municipal que vous nous confirmeriez à la fin de chacune de nos réunions ici en Conseil. Je souhaiterais que cette prévision s'exerce également au niveau des commissions. Je le dis aussi parce que nous recevons les convocations relativement tard, notamment pour les commissions de travail et que cela faciliterait à chacun les choses si chaque président de commission émettait un planning prévisionnel même s'il n'était pas totalement intangible au cours de l'année.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il y a deux types d'organisation : le Conseil Municipal dont j'ai la charge, et les commissions dont les Adjointes sont responsables. Je crois qu'effectivement il serait judicieux que dans la mesure du possible chacun des Adjointes puisse établir un planning des réunions de sa commission. C'est parfois difficile car cela dépend des dossiers qui souvent viennent au dernier moment. Mais il serait bon que chaque Adjointe puisse, au moins de façon trimestrielle, avertir les Conseillers Municipaux. Je sais que des Adjointes le font, que d'autres essaient -c'est le cas de quelques commissions auxquelles vous appartenez- de placer les réunions en-dehors des périodes où vous êtes absent de Besançon, notamment en milieu de semaine.

En ce qui concerne le Conseil Municipal, nous allons les établir trimestriellement. Vous savez déjà que le 4 février, il y aura le débat d'orientations budgétaires et quelques questions diverses et que le 11 mars sera le rendez-vous habituel avec le vote du budget primitif.

Donc, pour ce trimestre en ce qui concerne le Conseil Municipal, c'est désormais fixé. Pour les réunions de commissions, comme c'est une date qui relève de l'Adjointe qui les préside et qu'il y en a un nombre important, je laisse le soin à mes collègues présidents de commissions de faire de même.

Dont acte.